



REPUBLIQUE FRANCAISE
 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
 L'AUDE

N° 2022/25

ARRONDISSEMENT
 DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.1

« Décisions budgétaires »

OBJET :

Subventions aux associations
 2022

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Axelle FOUGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL.

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal les prévisions budgétaires pour le versement d'une subvention aux diverses associations.

Il a présenté à l'assemblée les demandes de subventions ainsi que les budgets reçus à ce jour, et a demandé aux conseillers de fixer le montant à verser pour l'exercice 2022.

Le nombre de
 conseillers
 Municipaux en service
 est de : 11

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :
 30/09/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14/10/2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14/10/2022

Organisme	Montant prévu	Montant attribué pour 2022
ARCSI	4000	0 (report et augm. en 2023)
AFDAIM	300	0
Ligue contre le cancer	150	0
Visiteurs hôpitaux	200	200
ACCA	350	400
Omnisport Saint Papoul	100	100
Fine Gaule (pêche)	150	150
Comité de coordination sports	100	0
Chambre des Métiers	50	0
OCCE coopérative scolaire	900	900
Secours catholique	100	100
Secours populaire	0	100
Restos du cœurs	200	100
Prévention routière	100	100
Assoc Ma Vie	60	0
Souvenir français	50	50
Telethon	100	0

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le CONSEIL :

APPROUVE l'attribution des subventions listées ci-dessus pour l'exercice 2022.

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
 La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
 Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
 A ISSEL, le 13 octobre 2022

Le secrétaire de séance
 Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
 Henri POISSON

PAR DELEGATION
LE :
 (signature)